



30 avril 2019

Réaffectation hôpital de Viège

Décision de principe du Conseil d'Etat

L'étude de faisabilité concernant la réaffectation de l'hôpital Viège a montré que les nouvelles tâches liées à la transformation de l'établissement relèvent davantage de la compétence communale que cantonale. Le canton a ainsi l'intention de se séparer de la propriété du complexe hospitalier de Viège. Sur la base de l'expertise réalisée par un bureau d'architectes, le Conseil d'Etat a adopté une décision de principe au sujet de la vente du site hospitalier à la commune de Viège ou à d'autres associations de communes de la région.

Suite à la décision du Conseil d'Etat en 2014 de réunir toutes les activités hospitalières du Haut-Valais à Brigue, un groupe de travail, présidé par Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a été chargé de préparer la réaffectation du bâtiment de l'hôpital de Viège.

Une étude de faisabilité réalisée par Vomsattel et Wagner Architekten a montré que différentes prestations de service public pourraient être proposées dans le bâtiment hospitalier actuel de Viège : un EMS de 75 lits, des unités d'appartements protégés pour des personnes âgées avec handicap (16 lits), une crèche, le service médical-social et un cabinet de groupe pour médecins et physiothérapeutes. Deux bâtiments résidentiels, avec un parking souterrain qui serait également utilisé pour le bâtiment principal, pourraient aussi être construits sur le parking actuel. Cette réaffectation répondrait aux besoins des communes dans les domaines de la santé et du social. Comme ces tâches ne relèvent plus directement de la compétence du canton, un changement de propriétaire s'avère pertinent.

Sur la base du rapport d'expertise établi par le bureau Albrecht Architekten pour estimer la valeur du bâtiment principal, de la maison Balfrin, de la maison des assistants et du parking, le Conseil d'Etat a accepté le principe de vendre pour près de 12 millions de francs le complexe hospitalier à la commune de Viège ou à d'autres associations de communes de la région. Une partie du prix de vente a été calculée selon les mêmes règles que pour la vente de l'ancienne clinique Sainte-Claire, puisque la commune proposera des lits d'EMS subventionnés lors de la réaffectation de l'hôpital de Viège. Avant que cette décision de principe ne soit valable, le Grand Conseil devra approuver le prix de vente ainsi que la modification de la composition de l'Hôpital du Valais validant la fermeture du site de Viège.

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé de réserver 75 lits de soins de longue durée dans le cadre des planifications futures des soins de longue durée pour la réaffectation de l'hôpital Viège en EMS. La commission des soins de longue durée du Haut-Valais avait au préalable transmis un préavis positif à ce sujet.

Les travaux de transformation de l'hôpital de Viège sont prévus pour 2025, dès que les activités du site de Viège auront été transférées à Brigue.



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Victor Fournier, Chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

Niklaus Furger, Président commune de Viège, 079 436 51 53